

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

PIECES A NOUS RETOURNER SOUS 8 JOURS

- Le **dossier d'inscription**
- L'adhésion à la **Charte Educative de Confiance**.
- La fiche « **Infirmier** » dûment complétée.
- Le **règlement** de 150€, à l'ordre de l'AGCLP Redon, correspondant aux arrhes (montant déduit de la facture). Nom et prénom de l'étudiant au dos du chèque.
- Le **mandat prélèvement SEPA**, si vous choisissez le prélèvement automatique pour le paiement des factures accompagné d'un **RIB IBAN**.
- L'**exeat** : certificat obligatoire de fin de scolarité qui est à demander à votre établissement d'origine et atteste que vous êtes en règle avec le service comptable : à fournir dès que vous l'avez.
- Les **photocopies de tous les Bulletins de Notes 22-23** si vous ne les avez pas déjà transmises (3^{ème} trimestre notamment).
- La photocopie de la carte **d'identité** de l'étudiant
- La **photocopie** du **diplôme** du **Baccalauréat** et la photocopie des **notes** du Baccalauréat. (dès que vous les avez pour les bacheliers de juin 2023)

Selon les cas :

- Pour les étudiants dont les parents sont séparés ou divorcés, merci de joindre la photocopie concernant **la décision du tribunal sur l'autorité parentale exercée auprès du jeune**.
- **Bourses enseignement supérieur** : Si vous avez droit aux bourses CROUS (Echelon 0 à 6), merci de donner à l'accueil du Lycée, dès la rentrée, la **notification d'attribution** qui vous a été envoyée par le CROUS de votre département.

Les modalités concernant l'organisation de la rentrée scolaire
seront accessibles sur le site internet du Lycée

<https://www.lycee-saint-sauveur-redon.eu>

à compter de fin août 2023